



PROCES - VERBAL

Conseil Municipal du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, les membres du conseil municipal de la Commune de Plappeville, se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 31 août 2026, conformément au Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient présents : Jérôme GAIRE, Carole RENARD, Emmanuel PAUL, Nadine VAYSSADE, Marc WIRTZ, Adeline STUTZMANN THIEBAUX, Eliane CAMUS, Alexandre BONVIER, Estelle DIEU, Christophe BEAUVAIN, Louis GASSER, Jessica TAM, Jennifer ANDREACCHIO, Enzo ZENIER, Laura BOONEN, Chantal PELTZER BRUNELLI, Christine PHILIPPON.

Absents excusés : Guy LEGRAND, Mathieu GERARDIN.

Procurations : Guy LEGRAND à Nadine VAYSSADE, Mathieu GERARDIN à Jessica TAM.

Secrétaire de séance : Marc WIRTZ élu à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Jérôme GAIRE, qui constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

POINT 1 : désignation d'un secrétaire de séance.

Rapporteur : le Maire.

POINT 2 : approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026.

Rapporteur : le Maire.

POINT 3 : instauration des heures complémentaires et des IHTS.

Rapporteur : le Maire.

POINT 4 : attribution d'une subvention aux « éclaireurs et éclaireuses de France » groupe de Plappeville.

Rapporteur : Carole RENARD.

POINT 5 : décisions du maire.

Rapporteur : le Maire.

POINT 6 : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Plappeville Séniors ».

Rapporteur : Marc WIRTZ.

POINT 7 : organisation et tarifs du centre aéré.

Rapporteur : Carole RENARD.

POINT 8 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs à la suite des élections municipales 2026.

Rapporteur : le Maire

Divers et communications.

POINT 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Jérôme GAIRE, Maire

Selon les dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le conseil est invité à désigner le secrétaire de séance parmi ses membres.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Marc WIRTZ comme secrétaire de séance.

Intervention : 0

POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Rapporteur : Jérôme GAIRE, Maire

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026.

Interventions :

Chantal PELTZER BRUNELLI s'étonne de son vote « contre » au point n°7 (Mise à jour de la base d'imposition de la taxe foncière) du conseil municipal du 02.07.2026 alors qu'en commission finances elle y était favorable. Laura BOONEN qui avait la procuration de Chantal PELTZER BRUNELLI s'excuse de ne pas avoir préciser son vote.

Le maire rappelle les règles en matière de procuration.

POINT 3 : INSTAURATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Rapporteur : Jérôme GAIRE, Maire

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le Code général de la fonction publique ;*
- *Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;*
- *Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires ;*
- *Considérant qu'il convient d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services communaux ; notamment lors de remplacement d'agent pour cause de maladie, congés... ;*

Entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

- Les heures complémentaires sont instaurées pour l'ensemble des agents fonctionnaires titulaires, stagiaires et agents contractuels de droit public employés à temps non complet, qu'ils exercent une durée hebdomadaire inférieure à 14 heures ou égale/supérieure à 14 heures, dans le respect des dispositions réglementaires.
- Les IHTS sont instaurées pour les agents fonctionnaires et les agents contractuels lorsqu'ils sont éligibles, afin de rémunérer les heures supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale.

- Les dispositions concernent notamment les filières administrative, technique, animation, périscolaire, et notamment les secrétaires généraux de mairie, rédacteurs, adjoints administratifs, adjoints techniques, agents de maîtrise, ATSEM, adjoints d'animation, animateurs territoriaux et tout autre cadre d'emplois éligible.
- Les heures devront être accomplies à la demande expresse ou avec l'accord préalable de l'autorité territoriale et validées par le responsable hiérarchique.
- Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal.

La présente délibération prendra effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Interventions : 0

POINT 4 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE – GROUPE PLAPPEVILLE.

Rapporteur : Carole RENARD.

Chaque année, la municipalité organise des « animations estivales ». Certaines activités organisées dans ce cadre sont proposées par des associations du village.

Les Eclaireuses et Eclaireurs de France ont organisé une semaine d'activités du 3 au 7 juillet 2026 au cours desquelles les jeunes Plappevillois ont pu découvrir le scoutisme.

Les frais engendrés pour cette semaine d'animation (matériel pédagogique, alimentaire, salaires des animateurs, etc.) s'élèvent à 1 000 €.

Afin de ne pas pénaliser l'association, il convient de lui verser le montant des frais engagés.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association « Eclaireuses et Eclaireurs de France » pour l'organisation de l'activité dans le cadre des animations estivales,**
- **De charger le Maire de faire procéder au versement.**

Interventions :

Laura BOONEN demande si les dépenses sont justifiées par une facture ?

Carole RENARD lui répond que l'association justifie ses dépenses en achat de matériel et en la présence de 2 animateurs.

Chantal PELTZER BRUNELLI s'interroge sur le fait d'intégrer ses frais dans leur demande de subvention annuelle. Le maire répond qu'il préfère attribuer une subvention exceptionnelle.

Carole RENARD complète que pour faire la demande de subvention, la prestation doit avoir été faite et qu'il s'agit de transparence par rapport au service dû lors des animations estivales.

POINT 5 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Rapporteur : Jérôme GAIRE, Maire

▪ **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Nature du bien	Adresse du bien	Section/parcelle	Prix de vente
Immeuble non bâti	« Sous la côte »	Section 06, parcelle 229	594.20 €
Immeuble non bâti	« Sous la côte »	Section 06, parcelle 229	205.80 €
Immeuble bâti	44 rue du Général de Gaulle	Section 01, parcelle 532	312 500 €
Immeuble bâti	3 rue Jean Bauchez	Section 04, parcelles 652 – 653	285 000 €

▪ **Délivrance de concessions au cimetière :**

	Section	N° de la concession	Prix	Validité
Achat caverne	UC	63	1 037 €	30 ans
Achat concession nouveau cimetière	D	45	2 138 €	30 ans

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Interventions : 0

POINT 6 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « PLAPPEVILLE SENIORS »

Rapporteur : Marc WIRTZ.

Cette année lors de la diffusion de la coupe du monde de football organisée par l'association « Plappeville Séniors », des dépenses exceptionnelles ont été engagées par l'association afin d'organiser la soirée. Les frais engendrés pour cette soirée (alimentations, boissons...) s'élèvent à 150 €. Afin de ne pas pénaliser l'association, il convient de lui verser le montant des frais engagés.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer une subvention de 150 € à l'association « Plappeville Séniors » pour l'organisation de la soirée de diffusion de la coupe du monde de football,**
- **De charger le Maire de faire procéder au versement.**

Intervention : 0

POINT 7 : ORGANISATION ET TARIFS DU CENTRE AERE :

Rapporteur : Carole RENARD

La commission « Vie scolaire et périscolaire » propose d'organiser un centre aéré (dans les locaux du restaurant scolaire et périscolaire) pendant les vacances scolaires de la Toussaint (du 19 octobre au 23 octobre 2026).

Il sera ouvert aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire.

L'inscription se fera à la semaine au tarif tout compris de 140 € par enfant par semaine soit 28 € par jour.

Le nombre d'enfants pouvant être accueilli est limité à 40 par semaine.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *D'organiser un centre aéré pendant les vacances scolaires de la Toussaint du 19 octobre au 23 octobre 2026.*
- *De fixer le tarif à 28 € la journée, soit 140 € tout compris par enfant pour 5 jours.*
- *D'Autoriser le Maire à signer tout document afférent.*

Interventions : 0

POINT 8 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS À LA SUITE DES ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Rapporteur : le Maire.

Dans le cadre de la mise en place de la commission des impôts directs qui siège pendant la durée du mandat, l'administration fiscale nous demande de lui proposer 16 membres titulaires et 16 membres suppléants. L'administration arrêtera définitivement la composition de la commission par nomination de 8 titulaires et 8 suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs, ou coefficients de localisation).

Entendu le rapporteur,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts notamment au 1,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *de proposer à l'administration fiscale la liste des membres suivants (tableau joint en annexe n°1).*

Interventions :

Chantal PELTZER BRUNELLI pose la question de savoir quand l'administration communiquera la composition de la commission ?

Le maire répond : nous n'avons pas d'informations sur le tirage au sort ni sur la tenue de la commission.

La séance est levée à 21h50.

Commune de PLAPPEVILLE
Séance du 3 septembre 2026.

Les délibérations de la séance du 3 septembre 2026 sont numérotées de 2026/09/001 à 2026/09/008.
Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Le Maire,

Jérôme GAIRE



Le Secrétaire de Séance,

Marc WIRTZ



Tour de table

La séance du conseil municipal ayant été levée, il a été procédé à un tour de table au cours duquel chaque élu a pu s'exprimer.

Nadine VAYSSADE :

- ✓ Rappelle la sortie prévue le 8 octobre au parc de Ste Croix avec l'association Plappeville Séniors.
- ✓ La rencontre avec les nouveaux arrivants est prévue le 12 septembre, il y aura une mairie ouverte avant.

Eliane CAMUS :

- ✓ Le travail sur le cimetière est toujours en cours afin de recenser les concessions et de mettre à jour les bases de données.

Christophe BEAUVAIN :

- ✓ Félicite la municipalité pour la gestion des gens du voyage

Alexandre BONVIER :

- ✓ Les travaux sur le mur du cimetière débuteront en septembre.
- ✓ Le chantier du bâtiment Victor Robert est enfin achevé, les petits travaux sur la porte sont finalisés.
- ✓ On travail également sur la question du broyage.
- ✓ Une réflexion est en cours sur le parc du Breuil pour trouver une solution pérenne.
- ✓ Les travaux de l'école élémentaire se passent bien. Le chantier avance.

Louis GASSER :

- ✓ Il faudrait mettre à jour le fichier du cimetière dans le logiciel, travail complexe. Faudrait-il prendre un nouveau logiciel ? ou faire un fichier Excel ?

Chantal PELTZER BRUNELLI :

- ✓ S'interroge sur la formation professionnelle des élus ? Emmanuel lui précise que c'est prévu dans le budget. La question va être creusée.
- ✓ Propose de mettre un cahier à la disposition de la population lors de la journée portes ouvertes afin de recueillir l'avis et les doléances de chacun.

Laura BOONEN :

- ✓ Revient sur la sortie à Walligator qui s'est bien passée.
- ✓ Il y a également eu un retour positif sur les animations estivales.

Enzo ZENIER :

- ✓ S'interroge sur la durée de l'aménagement du parc du Breuil ?

Christine PHILIPPON :

- ✓ Evoque la situation de l'entretien des jardins des particuliers qui débordent sur la voie publique. Le maire lui répond qu'un courrier est adressé au propriétaire en premier lieu. Qu'un second courrier puisse être envoyé en recommandé si le premier reste sans réponse, et que cela peut finir chez le médiateur.

Adeline STUTZMANN THIEBAUX :

- ✓ Informe que le prochain « Vivre à Plappeville » sortira en octobre 2026.
- ✓ Prochaine commission communication le 16 septembre prochain. Sera étudié les sujets proposés par les associations, le contenu de la prochaine revue...
- ✓ Mise à jour du calendrier des manifestations.

Marc WIRTZ :

- ✓ Information sur la manifestation « Les artistes dans le parc »
- ✓ Planning des animations.

Carole RENARD :

- ✓ Retour sur le centre aéré et les animations estivales de cet été qui se sont bien déroulés. Un bilan sera présenté au prochain conseil. Un remerciement à tous les membres de la commission qui se sont bien impliqués dans l'organisation.
- ✓ La rentrée scolaire s'est bien déroulée, les enfants et enseignants étaient satisfaits de l'organisation dans le bâtiment Victor Robert en attendant que les travaux se terminent à l'école élémentaire.
- ✓ Personnel périscolaire : faire un point sur de nouveaux recrutements pour palier au ménage et au remplacement d'agent qui souhaite faire moins d'heures.
- ✓ Centre aéré du mois d'octobre : lancement des inscriptions.

Emmanuel PAUL :

- ✓ Bonnes nouvelles sur les subventions : les dossiers avancent et les aides ne devraient pas tarder à tomber.
- ✓ Consultation citoyenne : êtes-vous pour ou contre le 40 km/h dans le village, sauf dispositifs de sécurité existants qui resteront à 30 ? Prévue le 11 octobre 2026 de 11 h à 16 h.
- ✓ Police nationale : préconisations sur la sécurisation du parc du Breuil. Faire également un point sur les caméras de sécurité du village. Prévoir une nouvelle assemblée de « voisins vigilants ».
- ✓ Point sur le budget.

Fin de la réunion à 22h30.